

## Compte-rendu de la réunion du Conseil communautaire Séance du 7 octobre 2021

\* \* \* \* \*

### **Le 7 octobre 2021 à 19h,**

Les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura se sont réunis à la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée, sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Michel DOLE suppléant, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOLET, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, M. Thierry CUBY suppléant, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Christian DRECQ, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Guillaume FERREUX suppléant, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain TRIBUT suppléant, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Erwin LHOMME, Mme Anne-Lise MARTIN, Mme Rahma TBATOU, Mme Marine LACROIX, M. Christophe DAMNON, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

### Pouvoirs :

Mme Chantal MARTIN donne pouvoir à M. Michel DOLE / M. Christophe DAMNON donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse DAVID / Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Lise MARTIN donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, Mme Marianne PROST, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

\* \* \* \* \*

# SOMMAIRE

## DELIBERATIONS

### Conseil de communauté du 7 octobre 2021

1	Modification du nombre de Vice-présidents et élection d'un Vice-président	1
<b>AFFAIRES GENERALES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES</b>		
2	Mise à disposition du responsable finances, convention avec la commune de Champagnole	1
3	AIE, attribution de subvention à la SAS Premier Plateau	2
4	Taxe d'aménagement, modification du périmètre suite à l'évolution de la carte communale de St Germain en Montagne	2 à 3
5	Construction d'un bâtiment pour la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté, marchés de travaux	3
6	Demande de subvention poste de responsable développement économique et manager commerce	4
<b>ASSAINISSEMENT ET ORDURES MENAGERES</b>		
7	Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) et rapport d'activité	4 à 5
<b>FINANCES ET AMENAGEMENT NUMERIQUE</b>		
8	Attribution de Compensation	5 à 6
9	Admissions en non-valeur	6 à 7
10A	DM2 Budget général	8
10B	DM1 Budget annexe assainissement collectif	9
10C	DM2 Budget annexe Ordures Ménagères	9
10D	DM1 Budget annexe ADS	10
10E	DM1 Budget annexe abattoir	10
10F	DM1 Budget annexe ZA Equevillon	11
10G	DM1 Budget annexe ZA Mignovillard	11
11	Contrat de prêt	12
<b>INTERFACE COMMUNES, COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DEPARTEMENT</b>		
12	Fonds de concours aux communes dans le cadre de la DST Relance	12 à 17
<b>ACTION SOCIALE</b>		
13	Contrat local de santé, appel à projet de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives	17 à 18
<b>CULTURE ET EVENEMENTIEL</b>		
14	Attribution de subvention dans le cadre du programme « Ecole et Cinéma »	19
15	Cinéma Les 3 Républiques, avenant au bail	19 à 20
<b>BATIMENTS SCOLAIRES</b>		
16	Fonds de concours pour les travaux du Groupe Scolaire de la Combe d'Ain	20 à 21
17	Fonds de concours pour les travaux du Groupe Scolaire des 4 Communes	21
<b>Environnement et Plan Climat Air Energie</b>		
18	Projet éolien de la Basse Joux, avis du Conseil dans le cadre de l'enquête publique	22

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Lors des Conseils des 16 juillet et 15 septembre 2020, le nombre de Vice-président a été fixé à 13, le maximum étant de 15 Vice-présidents au regard de la règle de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et de la composition du Conseil communautaire fixé à 92 Conseillers.

Par ailleurs, il est rappelé que les Vice-présidents sont membres de droit du Bureau.

Avec le recrutement d'un chargé de mission Urbanisme, en la personne de Morgan BOURDENET depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier, il convient d'élire un nouveau Vice-président qui sera chargé de conduire la procédure de mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur le territoire des 66 communes composant la Communauté de communes.

Le Président propose la candidature de Monsieur Gérard CART-LAMY et chaque conseiller est invité à faire part de sa candidature.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE** après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer le nombre de Vice-Présidents à 14,
- **DECIDE** de porter à 31 le nombre de membres du Bureau, au lieu de 30 auparavant,

**Il est procédé ensuite, à l'ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT**

Le premier tour de scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	83
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	83
Majorité absolue :	46

**Monsieur Gérard CART-LAMY obtient 83 voix et est proclamé 14<sup>ème</sup> Vice-président**

## Affaires générales, développement économique et relations avec les partenaires

Rapporteur : M. Rémi HUGON

La Communauté de communes a sollicité l'expertise du responsable des finances de la ville de Champagnole pour superviser sa gestion comptable et financière. Il convient donc de renouveler la convention de mise à disposition mise en place à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour une durée de trois ans.

Il est proposé que le responsable finances soit mis à disposition de la Communauté de communes à hauteur de 7/35<sup>ème</sup> du temps de travail.

La Communauté de communes s'engage à rembourser à la Ville de Champagnole le montant de la rémunération et des charges sociales concernant cet agent.

Pour mémoire, le coût total sur l'année 2020 représente environ 14 500 €.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE** après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le remboursement de la rémunération et des charges sociales concernant cet agent,
- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Aux termes de l'article L.1511-3 du CGCT, modifié par l'article 3 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les aides à l'immobilier d'entreprises, la location ou la vente de terrains relèvent désormais exclusivement du ressort des communes et EPCI.

Par délibérations du 11 avril 2017 et du 30 mai 2017, le Conseil communautaire a mis en place un dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) sur son territoire et a validé le règlement d'intervention en vigueur le 15 avril 2021.

Pour rappel, l'aide est apportée sous forme de subvention plafonnée à 100.000 €. Le taux d'intervention est défini entre 10 % et 30 % selon la taille de l'entreprise.

La Société Premier Plateau a présenté une demande de subvention AIE pour son projet de construction de bâtiments industriels pour la transformation de viande de porc, salaisons fumées traditionnelles, pour un montant global de 6 282 108 € HT.

La subvention AIE octroyée par la Communauté de communes s'élèverait à 100 000 € (sur une dépense éligible de 1 144 000 € HT).

Il est précisé que l'aide sera allouée sur la base du régime cadre exempté SA.58979 relatif aux aides à finalité régionale pour la période 2014-2023 adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 du 17 juin 2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020.

Cette subvention serait complétée par une aide de la Région à hauteur de 100 000 € dans le cadre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise ainsi que d'une subvention de 2 000 000 € dans le cadre de l'appel à projets « Structuration des filières agricoles et alimentaires » de FranceAgriMer.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE** après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que M. Emile BEZIN ne prend pas part au vote,

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 100 000 € à la Société Premier Plateau sur une dépense éligible de 1 144 000 €, au titre de la construction de bâtiments industriels pour la transformation de viande de porcs, salaisons fumées traditionnelles,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'attribution de subvention correspondante établie selon le modèle de convention type approuvé par délibération du 30 mai 2017, ainsi que tout avenant ultérieur,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

---

2021-7-04 Taxe d'aménagement, modification du périmètre suite à l'évolution de la Carte Communale de Saint Germain en Montagne

---

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Par délibération du 27 septembre 2017, la Communauté de communes a fixé le principe du reversement de la part communale de la taxe d'aménagement perçue sur le périmètre des zones d'activités aménagées par la Communauté.

Une convention de reversement a été signée le 6 décembre 2017 avec la commune de Saint Germain en Montagne (validée par une délibération de la commune du 24 novembre 2017). La convention portait sur la zone d'activité de la scierie SIBC (Parcelles n°1 ; 2 ; 52 ; 53 ; 54 ; 63).

Suite au développement de la société SIBC et à l'acquisition de la parcelle contiguë (n° 60), il convient d'actualiser le périmètre de la taxe d'aménagement vis-à-vis des activités nouvelles de l'entreprise.

L'élargissement du périmètre de la zone d'activité de la scierie SIBC sur les parcelles n°55 et 60 (voir plan joint) fait suite à la modification de la carte communale de Saint-Germain-en Montagne approuvée par délibération du Conseil communautaire du 12 novembre 2020.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE** après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'élargissement du périmètre de la taxe d'aménagement pour intégrer le nouveau périmètre constructible défini par la carte communale,
- **APPROUVE** l'avenant à la convention de reversement de la taxe d'aménagement avec la Commune de Saint-Germain-en-Montagne,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

---

**2021-7-05 Construction d'un bâtiment pour la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté, marché de travaux**

---

*Rapporteur : M. Rémi HUGON*

Par délibération du 16 décembre 2016, le Conseil avait approuvé l'acquisition d'un bâtiment situé rue René Cassin à Champagnole à la Régie Départementale des Transports du Jura (RDTJ). Cet achat a été réalisé dans l'objectif d'accompagner la transition commerciale de ce secteur. S'agissant d'une réserve foncière, l'acte notarié précise que la RDTJ, devenue depuis SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté, reste locataire et qu'en cas de cession une solution équivalente d'implantation sera recherchée par la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire, par délibération du 24 septembre 2020, et le conseil d'administration de la SPL ont validé un protocole d'accord pour une construction puis cession sous forme de crédit-bail d'une parcelle et d'un bâtiment adéquat dans la ZA Bouvet à Champagnole.

Le coût du projet est estimé à 580 000 € HT (travaux, honoraires, forfait loyer et terrain viabilisé) avec un crédit-bail de 15 ans et un loyer mensuel de 3 500 € HT.

Suite aux décisions du Conseil communautaire, en collaboration avec la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté et le cabinet d'architecte ARCHIPLUS, la parcelle a été aménagée, il a été défini un cahier des charges et un permis de construire a été déposé le 26 Mars 2021.

Le projet consiste à la réalisation d'un bâtiment d'une surface de 560 m<sup>2</sup> pouvant abriter 9 bus, un bureau, des sanitaires et un local de réunion/convivialité conforme au code du travail.

Le permis de construire a été accepté le 3 mai 2021 par le Maire de Champagnole.

Une consultation d'entreprises travaux a été lancée le 27 juillet 2021. Les entreprises avaient alors la possibilité de remettre une offre avant le jeudi 9 septembre 2021 à 12h00 aux 12 lots proposés. 21 entreprises ont déposé au moins une offre dans les délais en version dématérialisée. L'ouverture des plis a été réalisée le lundi 13 septembre 2021 à 16h00. L'analyse des offres a été effectuée par la maîtrise d'œuvre.

Au vu des offres analysées et conformément à l'article 23 du règlement de consultation, il a été décidé que des négociations techniques et financières seraient menées avec l'ensemble des candidats du lot 11 Plomberie Chauffage VMC.

Le lot 5 Couverture étanchéité/Bardage métallique et le lot 10 Menuiserie Bois sont restés infructueux par manque d'offres. Ces 2 lots ont fait l'objet d'une relance de consultation conformément aux règles des marchés publics. A l'issue de cette relance, aucune offre n'a été remise pour le lot 5 Couverture étanchéité/Bardage Métallique.

Considérant qu'une seule entreprise a répondu au lot 3 Charpente métallique et que son offre est supérieure à l'estimation,

Considérant que le chantier ne peut débuter sans titulaire de marché pour le lot 5,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE** après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECLARE** le lot 3 infructueux,
- **DECIDE** de reporter sa décision pour l'attribution des lots 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12,
- **DECIDE** de relancer une consultation pour les lots 3 et 5,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

*Rapporteur : M. Rémi HUGON*

Dans le cadre du Plan de relance, le cofinancement d'un poste de manager de commerce est rendu possible par la Banque des Territoires.

Est soumise au conseil la demande de cofinancement, auprès de la banque des territoires, du poste de responsable de manager de commerce qui sera une casquette supplémentaire au poste de responsable du développement économique.

Il s'agit d'une subvention forfaitaire pour le cofinancement d'un poste de manager de commerce de centre-ville. Cette fonction est cumulable avec celle de responsable du développement économique qu'occupe déjà M. Antoine Gindre dans nos services.

La Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura se trouve être dans le cœur de cible dans la mesure où les bénéficiaires se trouvent être : « Les EPCI dont la commune principale recense de 3.500 à 150.000 habitants et ne bénéficie pas des programmes Action Coeur de Ville (ACV) et Petite Ville de Demain (PVD) ».

Le montant alloué est un forfait de 20.000 € par an pendant 2 ans (dans la limite de 80% du coût du poste), soit 40.000 €. Il s'agit du financement d'un seul poste, qui doit avoir été recruté entre le 30 octobre 2020 et le 31 octobre 2021.

En contrepartie de cette subvention forfaitaire, l'EPCI s'engage à développer des actions vers les commerces avec un besoin ciblé sur les relations aux commerces et commerçants.

Ce cofinancement permettra une montée en compétences du poste de responsable économique à travers l'accès au réseau des managers de commerce et de centre-ville, d'une boîte à outils pour développer l'activité commerciale dans les centre-bourgs de notre Communauté de communes.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE** après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande de subvention d'un manager de commerce au titre du plan de relance commerce,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

## Assainissement et Ordures Ménagères

*Rapporteur : M. Guy SAILLARD*

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT) précise qu'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport présente des indicateurs techniques et financiers fixés par décret, dont notamment :

- caractérisation technique du service,
- tarification et recettes du service,
- indicateurs de performance,
- financement des investissements,

Il sera adressé à chaque commune pour présentation devant l'assemblée délibérante, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Une synthèse des RPQS des services de l'assainissement collectif et autonome pour l'exercice 2020 est donc présentée.

Par ailleurs, conformément aux dispositions prévues par l'article L1411-13 du CGCT, le rapport annuel d'exploitation réalisé par Veolia Eau pour 2020, dans le cadre du contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif, est présenté au Conseil communautaire qui en prend acte.

Il sera également adressé par courriel dans chaque commune pour présentation au Conseil municipal et mise à disposition du public.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE**

- de la présentation, conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du CGCT, **du rapport 2020 sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif et autonome** de la Communauté de communes,
- **du rapport d'exploitation réalisé par Véolia Eau** dans le cadre de la Délégation de Service Public d'assainissement collectif.

## **Finances et aménagement numérique**

---

### **2021-7-08 Attribution de Compensation**

---

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Dans sa séance du 27 septembre 2017, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), avait approuvé le recalcul de l'Attribution de Compensation (AC) lorsqu'un contrat de prêt concernant la compétence scolaire arrivait à échéance.

En 2021, le contrat de prêt pour l'école de Cize s'est terminé le 25 avril 2021. Il convient donc de recalculer l'Attribution de Compensation pour cette commune.

Ainsi pour 2021 son montant est de 3.692 € et à compter de 2022 il sera de 7.980 €, comme indiqué dans le tableau récapitulatif ci-dessous. Le montant de l'AC pour les autres communes reste inchangé.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE** après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le montant de l'Attribution de Compensation pour la commune de Cize pour 2021 et celui à compter de 2022,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

(IX) TABLEAU RECAPITULATIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS A REVERSER AUX COMMUNES à compter de 2021														02-sept-21		
LISTE DES 63 COMMUNES	I ACTP versée ou encaissée jusqu'au 31/12/2019	AC du 1/7/2019 au 31/12/2019	II FISCALITE MENAGES RESTITUEE	III BATIMENTS SCOLAIRES à déduire sur AC 2020	Regul sur les emprunts déjà remboursés Déjà déduite de l'AC 2019 2019	III BATIMENTS SCOLAIRES à déduire sur AC à compter de 2021	IV Emprunts scolaires terminés	IV Emprunts scolaires terminés	IV Emprunts scolaires terminés	IV Emprunts scolaires terminés	IV Emprunts scolaires terminés	VSDIS 2019 du 1/7/2019 au 31/12/2019	VI SDIS à compter de 2020	VII ACTP 2020 avec régul 2018, 2019 et 2020	VIII ACTP à compter de 2021	IX ACTP à compter de 2022
							Régularisation AC 2018	Régularisation AC 2019	Régularisation AC 2020	Montant pour AC 2021	Montant pour AC 2022		DEDUCTION COTISATION	PAR COMMUNE	par commune	par commune
ANDELOT EN MONTAGNE	19 944,00						586,00	7 032,00	7 032,00	7 032,00				34 594,00	26 976,00	26 976,00
ARDON	18 954,00									0,00				18 954,00	18 954,00	18 954,00
ARSURE ARSURETTE	-1 905,00									0,00				-1 905,00	-1 905,00	-1 905,00
BIEF DES MAISONS	2 197,00									0,00				2 197,00	2 197,00	2 197,00
BIEF DU FOURG	3 092,00									0,00				3 092,00	3 092,00	3 092,00
BILLECUL	-341,00									0,00				-341,00	-341,00	-341,00
BOURG DE SIROD	4 944,00									0,00				4 944,00	4 944,00	4 944,00
CENSEAU	29 545,00									0,00				29 545,00	29 545,00	29 545,00
CERNIEBAUD	-5 055,00									0,00				-5 055,00	-5 055,00	-5 055,00
CHALESMES (LES)	-8 859,00									0,00				-8 859,00	-8 859,00	-8 859,00
CHAMPAGNOLE	1 557 705,00									0,00				1 557 705,00	1 557 705,00	1 557 705,00
CHAPOIS	-9 324,00						229,00	2 744,00	2 744,00	2 744,00				-3 607,00	-6 580,00	-6 580,00
CHARENCY	5 223,00									0,00				5 223,00	5 223,00	5 223,00
CHATELNEUF	-11 036,00									0,00				-11 036,00	-11 036,00	-11 036,00
CHAUX DES CROTENAY	-20 115,00									0,00				-20 115,00	-20 115,00	-20 115,00
CIZE	-4 885,00									8 577,00	12 865,00			-4 885,00	3 692,00	7 980,00
CONTE	6 146,00									0,00				6 146,00	6 146,00	6 146,00
CRANS	-3 507,00									0,00				-3 507,00	-3 507,00	-3 507,00
CROTENAY	-5 325,00									0,00				-5 325,00	-5 325,00	-5 325,00
CUVIER	13 492,00									0,00				13 492,00	13 492,00	13 492,00
DOYE	3 773,00									0,00				3 773,00	3 773,00	3 773,00
ENTRE DEUX MONTS	-10 438,00									0,00				-10 438,00	-10 438,00	-10 438,00
EQUEVILLON	65 310,00									0,00				65 310,00	65 310,00	65 310,00
ESSERVAL - TARTRE	3 093,00									0,00				3 093,00	3 093,00	3 093,00
FAVIERE (LA)	-970,00									0,00				-970,00	-970,00	-970,00
FONCINE LE BAS	7 225,00									0,00				7 225,00	7 225,00	7 225,00
FONCINE LE HAUT	87 490,00									0,00				87 490,00	87 490,00	87 490,00
FRARAZ	348,00									0,00				348,00	348,00	348,00
GILLOIS	2 313,00									0,00				2 313,00	2 313,00	2 313,00
LATETTE (LA)	955,00									0,00				955,00	955,00	955,00
LE LARDERET	-3 488,00						90,00	1 085,00	1 085,00	1 085,00				-1 228,00	-2 403,00	-2 403,00
LE LATET	-2 361,00						82,00	983,00	983,00	983,00				-313,00	-1 378,00	-1 378,00
LE FRASNOIS	6 795,00	3 398,00	11 774,00	7 040,00		4 694,00						3 826,00	7 651,00	-20 098,00	-17 324,00	-17 324,00
LE MOUTOUX	-2 169,00									0,00				-2 169,00	-2 169,00	-2 169,00
LE PASQUIER	-3 127,00									0,00				-3 127,00	-3 127,00	-3 127,00
LE VAUDIOUX	5 641,00									0,00				5 641,00	5 641,00	5 641,00
LENT	-3 788,00									0,00				-3 788,00	-3 788,00	-3 788,00
LES NANS	-1 733,00									0,00				-1 733,00	-1 733,00	-1 733,00
LES PLANCHES EN MONTAGNE	-9 927,00									0,00				-9 927,00	-9 927,00	-9 927,00
LONGCOCHON	794,00									0,00				794,00	794,00	794,00
LOULLE	-13 704,00									0,00				-13 704,00	-13 704,00	-13 704,00
MARIGNY	16 917,00	8 459,00	17 392,00	202,00		54,00						4 160,00	8 319,00	-4 697,00	-8 848,00	-8 848,00
MIEGES	3 291,00									0,00				3 291,00	3 291,00	3 291,00
MIGNOVILLARD	275,00									0,00				275,00	275,00	275,00
MONNET LA VILLE	2 574,00				836,00		1 170,00	1 170,00	2 069,00	2 369,00				6 147,00	4 943,00	4 943,00
MONT SUR MONNET	-13 841,00									0,00				-13 841,00	-13 841,00	-13 841,00
MONTIGNY SUR L'AIN	-31,00				445,00		623,00	623,00	1 102,00	1 262,00				1 872,00	1 231,00	1 231,00
MONTROND	-24 110,00				395,00		1 186,00	1 186,00	1 581,00	1 581,00				-20 552,00	-22 924,00	-22 924,00
MOURNANS - CHARBONNY	5 427,00									0,00				5 427,00	5 427,00	5 427,00
NEY	81 258,00									0,00				81 258,00	81 258,00	81 258,00
NOZEROY	35 705,00									0,00				35 705,00	35 705,00	35 705,00
ONGLIERES	1 931,00									0,00				1 931,00	1 931,00	1 931,00
PILLEMOINE	-5 395,00									0,00				-5 395,00	-5 395,00	-5 395,00
PLENISE	-208,00									0,00				-208,00	-208,00	-208,00
PLENETTE	-1 030,00									0,00				-1 030,00	-1 030,00	-1 030,00
PONT DU NAVOY	23 408,00				595,00		832,00	832,00	1 472,00	1 685,00				25 949,00	25 093,00	25 093,00
RIX - TREBIEF	3 427,00									0,00				3 427,00	3 427,00	3 427,00
SAFFLOZ	5 602,00	2 801,00	6 188,00	3 825,00		2 550,00						1 569,00	3 138,00	-6 317,00	-6 274,00	-6 274,00
SAPUIS	4 219,00									0,00				4 219,00	4 219,00	4 219,00
SIROD	38 047,00									0,00				38 047,00	38 047,00	38 047,00
ST GERMAIN EN MONTAGNE	21 281,00									0,00				21 281,00	21 281,00	21 281,00
SUPT	-5 844,00						118,00	1 417,00	1 417,00	1 417,00				-2 892,00	-4 427,00	-4 427,00
SYAM	5 269,00									0,00				5 269,00	5 269,00	5 269,00
VALEMPOULIERES	-3 863,00				174,00		521,00	521,00	694,00	694,00				-2 301,00	-3 343,00	-3 343,00
VANNOZ	15 192,00									0,00				15 192,00	15 192,00	15 192,00
VERS EN MONTAGNE	-5 558,00						217,00	2 603,00	2 603,00	2 603,00				-135,00	-2 955,00	-2 955,00
TOTALX	1 926 865,00		35 354,00	11 067,00									19 108,00	1 912 626,00	1 896 568,00	1 900 856,00

## 2021-7-09 Admissions en non-valeur

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le comptable public du Service de Gestion Comptable de Poligny propose d'admettre en non-valeur divers produits sur les budgets annexes assainissement collectif, assainissement non collectif et ordures ménagères.

### **Concernant le budget annexe assainissement collectif il s'agit des créances suivantes :**

Exercice 2017, GUILLOIT Damien pour un montant de 275.96 € qui fait suite à un jugement de liquidation judiciaire.

Exercice 2007 à 2009, GUILLEMIN Frédéric et JOLY Cécile pour un montant de 406.06 € qui fait suite à la décision du tribunal d'instance de Dole qui a validé les mesures imposées suite à rétablissement personnel sans redressement judiciaire.

### **Concernant le budget annexe assainissement non collectif il s'agit des créances suivantes :**

Exercice 2015 et 2016, PAUVELOT Maryline pour un montant de 188.40 € qui fait suite à la décision de la commission de surendettement du Jura qui a validé les mesures imposées suite à rétablissement personnel sans redressement judiciaire.



**Concernant le budget annexe ordures ménagères il s'agit des créances suivantes :**

Exercice 2017, GUILLOIT Damien pour un montant de 372.96 € qui fait suite à un jugement de liquidation judiciaire.

Exercice 2013, GRAND Joël pour un montant de 199.02 € qui fait suite à un jugement de liquidation judiciaire.

Exercice 2019, GIRALDO Giulio pour un montant de 279.97 € qui fait suite à la décision de la commission de surendettement du Jura qui a validé les mesures imposées suite à rétablissement personnel sans redressement judiciaire.

Exercice 2012 et 2013, GUILLEMIN Angélique pour un montant de 84.89 € qui fait suite à la décision du tribunal d'instance de Pontarlier qui a validé les mesures imposées suite à rétablissement personnel sans redressement judiciaire.

Exercice 2017 et 2018, CIOCCOLLINI Leslie pour un montant de 171.51 € qui fait suite à la décision de la commission de surendettement du Jura qui a validé les mesures imposées suite à rétablissement personnel sans redressement judiciaire.

Exercice 2018, AUGEN Mickael pour un montant de 110.14 € qui fait suite à la décision de la commission de surendettement de la Haute Savoie qui a validé les mesures imposées suite à rétablissement personnel sans redressement judiciaire.

Une fois prononcées, les admissions en non-valeur de ces créances donneront lieu à des mandats émis aux articles 6542 pour un montant de 682.02 € sur le budget annexe assainissement collectif, pour un montant de 188.40 € sur le budget annexe assainissement non collectif et pour un montant de 1 218.49 € pour le budget annexe ordures ménagères.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, sur proposition de Monsieur le Trésorier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur de la totalité de ces créances susvisées afin d'apurer le résultat de l'exercice,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

---

2021-7-10A DM2 Budget Général

---

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
16	1641	Rmbt capital prêts Chalet Haute Joux	-41 812,00		021	Virement de la section fonctionnement	-41 812,00
16	1641	Rmbt capital divers prêts	-30 289,00				
204	20422	Subvention équipement contrat DSP centre aquatique	<b>87 285,00</b>				
21	2111	Achat terrain et honoraires Maison de Santé	-87 285,00				
21	21351	Panneaux photovoltaïques et groupe électrogène Chalet d'accueil nordique pour électrifier les caisses	<b>17 009,00</b>	13	13178	Subvention Leader panneaux photovoltaïques et groupe électrogène Chalet d'accueil nordique	11 307,00
					1321	Participation DDFIP aux t.vx d'aménagement des bureaux du SDIF	10 381,00
041	2313	Intégration des études maison de santé	51 624,00	041	2031	Etudes maison santé pour intégration au 23	51 624,00
23	2313	Travaux crèche (portillon, sol amortissant)	<b>66 054,00</b>	13	1328	Subvention CAF/tvx crèche	39 636,00
23	2313	Tvx Ecole de Cize Ney pour classe supplémentaire	<b>20 400,00</b>	10	10222	FCTVA GS Cize Ney	3 300,00
				13	13241	Fonds concours GS Cize Ney	8 550,00
				040	280422	Amortissements	50 000,00
				021		Virement de la section fonctionnement	-50 000,00
			<b>82 986,00</b>			<b>TOTAL</b>	<b>82 986,00</b>
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
042	6811	Amortissements	<b>50 000,00</b>				
	023	Virement à la section d'investissement	-50 000,00				
011	62875	Reversement 50 %; subvention Région TDF	<b>25 000,00</b>				
011	627	Commission rmbt anticipé des 2 prêts Chalet Ht Joux	<b>41 812,00</b>				
	023	Virement à la section d'investissement	-41 812,00				
014	7392221	FPIC	<b>7 380,00</b>				
	739211	Regul AC (Cize)	<b>3 700,00</b>				
65	65311	Indemnités élus	<b>6 000,00</b>				
012	64111	Salaires	-42 080,00				
		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>			<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

## Commentaires

Virement de 41 812 € du compte 1641 au compte 627 pour financer les IRA (le montant des IRA n'étant pas connu à la date du vote du BP)

Inscription des crédits pour le versement de la subvention forfaitaire pour l'aménagement des plages végétales. Diminution des crédits pour l'achat du terrain de la maison de santé car crédits inscrits au BP supérieurs à l'estimation en cours

Ouverture de crédits pour la pose de panneaux photovoltaïques (alimentation caisse) financée par une subvention Leader de 11 307 € et un virement de crédit du compte

Opération d'ordre budgétaire sans décaissement pour intégrer des frais d'études dans les travaux en cours (afin de récupérer le FCTVA)

Ouverture de crédit pour le reversement à la Ville de 50 % de la subv de la Région pour le Tour de France (délib du 20/12/2020) financé par un virement de crédit du compte 64111

Ouverture de crédits pour des travaux à la crèche financés par une subvention de la CAF pour 39 636 € et un virement de crédit du compte 1641

Ouverture de crédits pour les travaux au GS de Cize Ney financés par le FCTVA et fonds concours des communes et un virement de crédit du compte 1641

Complément de crédits pour les dotations aux amortissements

Ouverture de crédits pour compléter des prévisions insuffisantes aux chapitres 014 et 65

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la Décision Modificative n°2 du BUDGET GENERAL

2021-7-10B DM1 Budget annexe Assainissement Collectif

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

DÉLIBÉRATION 2021							
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
				021	021	Virement de la section de fonctionnement	-50 000,00
				040	281532	Amortissement	50 000,00
			<b>0,00</b>			<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
011	6288	Remboursement eaux pluviales	93 500,00	74	748	Subvention du Budget général (eaux pluviales)	93 500,00
022		Dépenses imprévues	-1 000,00				
65	6542	Admission en non valeur	1 000,00				
042	6811	amortissements	50 000,00				
023	023	Virement à la section d'investissement	-50 000,00				
		<b>TOTAL</b>	<b>93 500,00</b>			<b>TOTAL</b>	<b>93 500,00</b>

Commentaires							
Complément de crédits pour les dotations aux amortissements							
Inscription de la subvention du budget général en recette de fonctionnement destinée à financer la participation du traitement des eaux pluviales à Veolia							
Virement de crédits pour comptabiliser les admissions en non-valeur							

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du Budget annexe Assainissement collectif.

2021-7-10C DM2 Budget annexe Ordures Ménagères

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

DÉLIBÉRATION 2021							
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
			<b>0,00</b>			<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
65	6542	Admission en non valeur	1 500,00				
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	-1 500,00				
		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>			<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

Commentaires							
Inscription des crédits pour les admissions en non valeur							

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°2 du Budget annexe Ordures Ménagères.

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Délégation 2021							
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
20	2051	Licences nouveau logiciel dématérialisation ADS	14 000,00				
21	21838	Matériel informatique	-7 000,00				
	2188	Divers	-7 000,00				
			0,00			TOTAL	0,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitr	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
011	6156	Maintenance, formation et installation nouveau logiciel	11 000,00	70	70875	Participation des communes CNJ	6 000,00
				74	74748	Participation des communes extérieures	5 000,00
		TOTAL	11 000,00			TOTAL	11 000,00

Commentaires

Inscription de crédits pour l'achat (14 000 €), et la formation, maintenance et installation d'un logiciel de dématérialisation (11 000 €)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du Budget annexe ADS.

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Délégation 2021							
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
			0,00			TOTAL	0,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
011	63512	Taxes foncières	-100,00				
66	666	Perte de change	100,00				
		TOTAL	0,00			TOTAL	0,00

Commentaires

Réajustement des crédits pour la perte de change

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du Budget annexe Abattoir.

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

DÉLIBÉRATION 2021							
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
			<b>0,00</b>			<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
011	605	Travaux	<b>15 000,00</b>	70	7015	Vente de terrains	15 000,00
		<b>TOTAL</b>	<b>15 000,00</b>			<b>TOTAL</b>	<b>15 000,00</b>

Commentaires							
Inscription de crédits supplémentaires pour la liaison douce							

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du Budget annexe ZA Equevillon.

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

DÉLIBÉRATION 2021							
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
			<b>0,00</b>			<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
011	61521	Entretien terrain	<b>1 150,00</b>	70	7015	Vente de terrain	1 150,00
		<b>TOTAL</b>	<b>1 150,00</b>			<b>TOTAL</b>	<b>1 150,00</b>

Commentaires							
Inscription des crédits pour le nettoyage du bassin d'orage de la ZA Mignovillard							

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du Budget annexe ZA Mignovillard.

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Par délibération en date du 15 avril 2021, la Communauté de communes a approuvé le contrat de réservation d'un bâtiment à usage commercial d'une surface de 1 125 m<sup>2</sup> avec la société KEYSTONE pour un montant HT de 2 475 000 €. Conformément à la décision modificative n°1 du 8 Juillet 2021 concernant l'ouverture de crédit pour un montant de 2 475 000 €, il s'avère nécessaire de lancer un appel d'offre auprès des banques (d'un montant arrondi à 2 500 000 €) pour le financement de l'opération.

Par courriel en date du 13 septembre 2021, quatre banques (CRCA, CCM, BPCMA et CEBFC) ont été consultées pour une demande de financement de 2.5 millions. La remise des offres était fixée au lundi 20 septembre 2021 à 12h. La BPCMA n'a pas transmis d'offre et celle du CRCA ne répondait pas à la demande.

Après examen des offres reçues, et après l'avis de la commission finances du 21 septembre dernier, il sera proposé au Conseil communautaire de retenir la proposition de la CEBFC qui est la moins disante :

- Montant : 2.500.000 €
- Durée d'amortissement : 18 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielles (36 788.35 € €)
- Taux d'intérêt : 0,64 %
- Calcul des intérêts : 30/360
- Frais de dossier : 0,10 % soit 2.500 €
- Remboursement anticipé : absence d'indemnité de remboursement anticipé en cas de cession de tout ou partie des locaux aux locataires.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir la proposition de la CEBFC dans les conditions énoncées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

## Interface Communes, Communauté de communes et Département

Rapporteur : M. David DUSSOUILLEZ

Par délibération en date du 24 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé la mise en place du dispositif du « Plan de soutien aux forces vives jurassiennes » à l'initiative du Département.

Pour rappel, le dispositif DST – Relance est mis en place pour accompagner les projets sous maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale. L'objectif est d'accompagner ces porteurs de projets qui feront appel aux entreprises locales pour leurs travaux.

Plusieurs dossiers ont été votés par le Département qui a déterminé le montant de subvention attribué pour chaque projet :

<u>Maître d'ouvrage</u>	<u>Objet du projet</u>	<u>Montant total HT</u>	<u>Montant d'aide départementale attribué</u>	<u>Montant d'aide sollicité à la CC</u>	<u>Taux d'aide</u>	<u>DETR sollicitée</u>
<b>Andelot en Montagne</b>	Installation de 2 poteaux incendie rue des Creux et rue du Village du Bas	<b>6 875 €</b>	2 290 €	<b>2 290 €</b>	33%	-

<b>Andelot en Montagne</b>	Réhabilitation de la salle des pompes et de l'ancien lavoir situé rue de Lattre de Tassigny (menuiseries et façades)	<b>14 541 €</b>	4 845 €	<b>4 845 €</b>	33%	-
<b>Arsure-Arsurette</b>	Remplacement des luminaires de 37 poteaux d'éclairage public (luminaires LED pour économie d'énergie) avec installation de 2 horloges astronomiques	<b>17 434 €</b>	5 815 €	<b>5 815 €</b>	33%	-
<b>Bief des Maisons</b>	Mise en place d'un dispositif d'aspiration sur le réservoir d'eau potable (travaux d'urgence - défense incendie)	<b>7 801 €</b>	2 600 €	<b>2 600 €</b>	33%	-
<b>Billecul</b>	Aménagement d'une aire de jeux	<b>54 795 €</b>	13 700 €	<b>13 700 €</b>	25%	x
<b>Bourg de Sirod</b>	Remplacement d'un coffret électrique d'éclairage public et installation de deux horloges astronomiques (économie d'énergie)	<b>1 905 €</b>	635 €	<b>635 €</b>	33%	-
<b>Cerniébaud</b>	Démolition et reconstruction du mur situé dans la cour de la mairie avec installation d'une barrière	<b>9 434 €</b>	3 145 €	<b>3 145 €</b>	33%	-
<b>Champagnole</b>	Réfection des locaux du Point d'Accueil Solidarité Alimentation de Champagnole (PASAC - Epicerie sociale)	<b>19 273 €</b>	6 425 €	<b>6 425 €</b>	33%	-
<b>Champagnole</b>	Installation d'une nouvelle serre sur le site des ateliers municipaux	<b>62 098 €</b>	20 700 €	<b>20 700 €</b>	33%	-
<b>Champagnole</b>	Aménagement des sentiers du parc de Belle-Frise	<b>99 697 €</b>	24 925 €	<b>24 925 €</b>	25%	-
<b>Champagnole</b>	Aménagement de plateformes forestières à Taravent	<b>49 626 €</b>	16 540 €	<b>16 540 €</b>	33%	-
<b>Chapois</b>	Remplacement des menuiseries extérieures (porte et fenêtre) du local technique sis rue de l'école et réparation de la zinguerie	<b>5 277 €</b>	1 760 €	<b>1 760 €</b>	33%	-
<b>Charency</b>	Remplacement des luminaires de 12 poteaux d'éclairage public (luminaires LED pour économie d'énergie)	<b>5 828 €</b>	1 945 €	<b>1 945 €</b>	33%	-
<b>Châtelneuf</b>	Remise aux normes des systèmes d'assainissement autonome de trois bâtiments communaux (mairie, logement communal rue Abel Girardot et espace Syamour)	<b>32 293 €</b>	10 765 €	<b>10 765 €</b>	33%	-
<b>Châtelneuf</b>	Démolition de l'ancienne cabane de foot et renaturation environnementale et esthétique du site	<b>26 561 €</b>	8 645 €	<b>8 645 €</b>	33%	-
<b>Chaux des Crotenay</b>	Installation d'un point de chloration intermédiaire sur le réseau d'eau potable (réservoir alimentant le village)	<b>6 121 €</b>	2 040 €	<b>2 040 €</b>	33%	-

<b>Crans</b>	Extension des réseaux rue de la Gare et rue d'Alésia (viabilisation de parcelles)	<b>18 422 €</b>	6 140 €	<b>6 140 €</b>	33%	-
<b>Crans</b>	Aménagement du secrétariat de mairie (accessibilité PMR) et du local à archives	<b>10 715 €</b>	2 435 €	<b>2 435 €</b>	25%	x
<b>Crans</b>	Reprise de l'étanchéité de l'église (maçonnerie et tablettes de fenêtres) et réfection du portail d'accès au cimetière	<b>17 774 €</b>	3 970 €	<b>3 970 €</b>	25%	x
<b>Crans</b>	Rénovation des logements locatifs du bâtiment du Chalet - 2ème phase (sols du logement n°110 rue de la Ville et balustrade extérieure)	<b>12 032 €</b>	2 735 €	<b>2 735 €</b>	25%	x
<b>Crotenay</b>	Remplacement du système de télésurveillance du réseau, changement de vannes et renouvellement d'une canalisation d'eau potable	<b>14 821 €</b>	4 940 €	<b>4 940 €</b>	33%	-
<b>Esserval Tartre</b>	Réfection d'une partie des façades du bâtiment de la mairie et logements communaux	<b>32 075 €</b>	10 695 €	<b>10 695 €</b>	33%	x
<b>Foncine-le-Haut</b>	Changement de 5 portes d'entrée principale de bâtiments communaux (mairie et école primaire)	<b>20 810 €</b>	3 100 €	<b>3 100 €</b>	25%	-
<b>Foncine-le-Haut</b>	Réhabilitation du canal de l'Hérault (automatisation de la vanne de régulation, reprise du fossé et installation d'une grille de protection de la roue à aubes)	<b>24 296 €</b>	6 075 €	<b>6 075 €</b>	25%	-
<b>Foncine-le-Haut</b>	Réfection de la façade sud du bâtiment communal situé au 2 Grande Rue (logements communaux)	<b>21 797 €</b>	5 450 €	<b>5 450 €</b>	25%	x
<b>Fraroz</b>	Isolation extérieure de la façade Nord du bâtiment de la mairie et d'un logement communal	<b>10 758 €</b>	3 590 €	<b>3 590 €</b>	33%	-
<b>Gillois</b>	Aménagement d'un terrain de jeux (terrain de pétanque)	<b>8 156 €</b>	2 720 €	<b>2 720 €</b>	33%	-
<b>Le Larderet</b>	Amélioration du système de chauffage dans deux logements communaux (poêles à pellets)	<b>11 803 €</b>	3 935 €	<b>3 935 €</b>	33%	-
<b>Le Latet</b>	Réfection de la salle de réunion de la mairie (murs, plafond, menuiseries extérieures et électricité)	<b>21 072 €</b>	7 025 €	<b>7 025 €</b>	33%	-
<b>Le Latet</b>	Aménagement paysager de la place du village et création d'un espace de convivialité	<b>11 335 €</b>	3 780 €	<b>3 780 €</b>	33%	-
<b>Le Moutoux</b>	Réfection du chemin d'accès au four des Canadiens	<b>14 117 €</b>	3 530 €	<b>3 530 €</b>	25%	x



<b>Le Vaudioux</b>	Réfection d'un mur de soutènement rue du Pont et confortement des fondations et de la base d'un mur d'enceinte de la salle des fêtes en bordure du ruisseau de Pillemoine	<b>18 890 €</b>	4 725 €	<b>4 725 €</b>	25%	-
<b>Les Chalesmes</b>	Rénovation du logement communal situé dans le bâtiment de la mairie (porte d'entrée, parquet, sanitaires et cuisine)	<b>7 611 €</b>	2 540 €	<b>2 540 €</b>	33%	-
<b>Les Planches en Montagne</b>	Rénovation des bâtiments communaux (logements 14 et 17 route de Nozeroy, mairie, poids public et cimetière) - 4ème tranche (maçonnerie, toiture et menuiseries extérieures)	<b>62 290 €</b>	20 765 €	<b>20 765 €</b>	33%	-
<b>Marigny</b>	Réfection du logement communal de l'ancienne fromagerie situé au 4 rue des Crêts (sol et cuisine)	<b>6 684 €</b>	2 230 €	<b>2 230 €</b>	33%	-
<b>Monnet la Ville</b>	Réfection du hall d'entrée desservant le logement communal de l'ancienne école (murs et plafond)	<b>6 759 €</b>	1 690 €	<b>1 690 €</b>	25%	-
<b>Monnet la Ville</b>	Remplacement de l'ensemble des luminaires de l'éclairage public (luminaires LED pour économie d'énergie), pose d'une horloge astronomique et installation de 2 nouvelles lampes chemin du Bachet	<b>40 213 €</b>	10 055 €	<b>10 055 €</b>	25%	-
<b>Montrond</b>	Réhabilitation de l'ancien local commercial Eva Jura et aménagement de logements communaux (électricité, sols, murs, plafonds et cuisines)	<b>14 103 €</b>	4 700 €	<b>4 700 €</b>	33%	-
<b>Ney</b>	Création de terrasses pour les deux logements locatifs communaux	<b>14 679 €</b>	4 895 €	<b>4 895 €</b>	33%	x
<b>Ney</b>	Rénovation de la salle des fêtes "Le Briska" (cuisine, sanitaires et électricité)	<b>32 651 €</b>	10 755 €	10 755 €	33%	-
<b>Ney</b>	Reprise d'un poteau incendie rue des Forgerons	<b>2 710 €</b>	905 €	905 €	33%	-
<b>Ney</b>	Rénovation des cuisines des deux logements communaux situés 2 rue des Ecoles	<b>9 981 €</b>	3 325 €	3 325 €	33%	-
<b>Ney</b>	Installation d'une clôture le long du chemin piéton entre l'impasse du Vieux Lavoir et l'impasse du Petit Marais (réduction des nuisances sonores et visuelles)	<b>9 120 €</b>	3 040 €	3 040 €	33%	-
<b>Nozeroy</b>	Construction d'un ossuaire dans le cadre de la mise aux normes du cimetière	<b>2 867 €</b>	955 €	955 €	33%	

<b>Plénise</b>	Installation de deux abris bus et d'un abri poubelles, dans le village et en bordure de route départementale, et mise en place de deux mâts d'éclairage public LED autonomes solaires	<b>25 775 €</b>	8 595 €	<b>8 595 €</b>	33%	-
<b>Plénise</b>	Divers travaux de maçonnerie et de menuiserie sur les bâtiments communaux (église, logements communaux de l'ancienne école, local communal de l'ancienne salle des pompes)	<b>15 965 €</b>	5 325 €	<b>5 325 €</b>	33%	-
<b>Saffloz</b>	Réhabilitation des bâtiments communaux et du petit patrimoine - Tranche n°3 - Cimetière, Maison de la Bascule, Maison Faivre et mairie	<b>48 724 €</b>	16 240 €	<b>16 240 €</b>	33%	-
<b>Saint Germain en Montagne</b>	Création d'un espace récréatif de plein air (aire de jeux, terrain multisports, terrain de pétanque)	<b>61 748 €</b>	15 440 €	<b>15 440 €</b>	25%	-
<b>Sapois</b>	Remplacement d'une conduite AEP située entre la place de la Mairie et la rue du Couvalou	<b>15 841 €</b>	5 280 €	<b>5 280 €</b>	33%	-
<b>Sapois</b>	Installation d'une porte palière isolante séparant l'espace public (bureaux de la mairie) des espaces privés (escalier menant aux logements communaux situés au-dessus de la mairie)	<b>910 €</b>	305 €	<b>305 €</b>	33%	-
<b>Sirod</b>	Remplacement des luminaires de 11 poteaux d'éclairage public (luminaires LED pour économie d'énergie), installation d'horloges astronomiques et divers équipements pour les illuminations de Noël	<b>12 933 €</b>	2 560 €	<b>2 560 €</b>	33%	-
<b>SIVU de la Baroche</b>	Installation d'un jardin du souvenir et aménagement des allées dans le cimetière intercommunal de Fraroz	<b>6 899 €</b>	2 300 €	<b>2 300 €</b>	33%	-
<b>Supt</b>	Réfection du pavage de la fontaine du Chalet, mise en place d'une clôture autour de l'ancien réservoir d'eau potable et remplacement de la croix de Mission rue du Planssus	<b>13 817 €</b>	4 605 €	<b>4 605 €</b>	33%	-
<b>Supt</b>	Installation d'un abribus au niveau de l'arrêt de Bas du Bois	<b>5 833 €</b>	1 945 €	<b>1 945 €</b>	33%	-
<b>Valempoulières</b>	Réalisation d'une allée en béton désactivé dans le cimetière communal	<b>46 711 €</b>	15 570 €	<b>15 570 €</b>	33%	-
<b>Vers en Montagne</b>	Rénovation intérieure de la salle des fêtes (murs et plafond)	<b>5 425 €</b>	1 810 €	<b>1 810 €</b>	33%	-
<b>TOTAL</b>		<b>1 158 681 €</b>	347 450 €	<b>347 450 €</b>		

Au total, 216 dossiers ont bénéficié de l'aide de la Communauté de communes dans le cadre de la DST Relance, pour un montant global de 1 200 450 €.

Afin d'assurer la bonne gestion des paiements pour les subventions DST-Relance attribuées par la Communauté de communes, la procédure est la suivante :

- les communes doivent faire parvenir leur demande de paiement du solde de la subvention qui leur a été attribuée auprès du Département selon la procédure établie,
- une fois le paiement du solde effectué par le Département, ce dernier fait parvenir à la Communauté de communes le certificat de paiement avec le montant total versé (acompte et solde), ce qui lui permettra de verser à son tour le solde de la subvention intercommunale.

Ainsi, les communes présentent leur demande de paiement au Département uniquement. Les délais de paiement et transmission des éléments à l'intercommunalité devront être pris en compte pour le versement du solde de la Communauté de communes.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AJOURNE** le dossier de Crotenay qui fera l'objet d'un nouvel examen
- **VALIDE** l'attribution de subventions par la Communauté de communes pour les projets listés ci-dessus, pour un montant total de 347 450 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

## Action sociale

---

### 2021-7-13 Contrat local de santé, appel à projet de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives

---

*Rapporteur : M. Patrick VUITTENEZ*

La Communauté de communes est engagée depuis octobre 2019 dans un Contrat Local de Santé, mutualisé avec la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et contractualisé entre l'ARS et les deux collectivités.

Au terme du diagnostic de territoire conduit auprès des professionnels de santé, acteurs socio et médico-sociaux plusieurs axes de travail sont pressentis pour le futur CLS :

**Axe 1** Développer l'offre de soins sur le territoire

**Axe 2** Développer la prévention et la promotion de la santé

**Axe 3** Optimiser le parcours de soins des personnes en situation de vulnérabilité

**Axe 4** Promouvoir un environnement favorable à la santé de tous

Une feuille de route pour l'année 2021 a été présentée en COPIL le 27 janvier 2021 avec l'identification de certaines actions à mettre en œuvre comme, notamment, celles relevant de la prévention et de la promotion de la santé.

En effet, le diagnostic a mis en évidence un certain nombre de problématiques comme le phénomène d'addiction concernant différentes catégories de publics : enfants, adolescents, personnes handicapées, actifs et, pour différentes typologies d'addictions telles que les écrans, les jeux d'argent et de hasard, l'alcool, les médicaments et l'usage de produits stupéfiants... La lutte contre les drogues et les conduites addictives est une problématique qui impacte toute la société.

Un appel à projet émanant de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) a été adressé aux communes et intercommunalités. La MILDECA a pour mission de susciter et d'accompagner les projets portés au plus près des citoyens par des acteurs publics ou privés, en accordant des soutiens financiers ainsi que méthodologiques.

Pour apporter des réponses aux différentes addictions repérées sur le territoire et dans le cadre du CLS, un dossier à la MILDECA a été déposé par la CCAPS en mars dernier. Ce dossier a retenu l'attention du MILDECA qui a donné son accord pour une mise en œuvre du programme d'action dès octobre 2021 et pour un montant de subvention accordée de 120.000 €.

3 actions seront développées sur les deux collectivités :

- Formation des personnels des structures d'accueil de la petite enfance (ALSH, RAM, Crèches) aux compétences psychosociales : développer, d'ici 2024, les comportements favorables à la santé des enfants et des parents dans toutes les structures d'accueil du territoire pour éviter les comportements à risques.
- Développer la connaissance des pathologies addictives auprès d'un réseau « d'acteurs relais » et renforcer le maillage territorial entre les acteurs de la prévention et du soin.
- Relayer les campagnes et dispositifs nationaux autour des problématiques d'addictions en travaillant plus particulièrement les actions en direction des entreprises et structures médico-sociales du territoire autour de l'arrêt du tabac dans le cadre du mois Sans Tabac.

Le coût total du programme s'établit comme suit :

Actions proposées	Coût total (sur 3 ans)	Subvention MILDECA sollicitée	Participation EPCI (CCAPS-CCCNJ)
1. Formations Compétences psychosociales des enfants et parents	73 345 €	66 010 €	7 335 €
2. Formation des acteurs relais dont présentation du guide de la MILDECA aux communes	27 500 €	24 750 €	2750€
3. Relayer les différents dispositifs et campagnes nationales sur le territoire du CLS / déployer/animer le dispositif « moi(s) sans tabac » sur les deux collectivités CCAPS et CCCNJ	18 500 €	16 100€	2 400€
4. Pilotage et évaluation du programme MILDECA	16 425	13 140 €	3 285 €
<b>Total Programme d'actions sur 3 ans</b>	<b>135 770 €</b>	<b>120.000 €</b>	<b>15 770 €</b>

Coût total à la charge des deux Communautés de communes sur une période de 3 ans : 15 770 €  
soit **2.628 € par Communauté de communes et par an.**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le programme d'actions sur la prévention et la promotion de la santé dans le cadre de l'appel à projet de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives,
- **APPROUVE** la participation de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura sur une période de 3 ans pour un montant de 2.628 € par an,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

## Culture et évènementiel

---

### 2021-7-14 Attribution de subvention dans le cadre du dispositif « Ecole Cinéma »

---

*Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR*

Afin de pérenniser la présence d'un cinéma sur notre territoire, et notamment son action en direction du public scolaire, la Communauté de communes est sollicitée chaque année par la SARL Les 3 Républiques pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 20 000 € afin de participer au programme « école et cinéma ».

En contrepartie de cette subvention, le cinéma s'engage à ouvrir le dispositif à l'ensemble des écoles du territoire et à organiser des séances programmées dans le cadre de cette action, même lorsque le nombre d'enfants inscrits est peu important (une seule classe de 15 enfants par exemple).

Il s'engage également à apporter une réponse aux enseignants souhaitant une programmation spécifique en accompagnement de leur programme scolaire ou récréatif à certaines périodes de l'année, quel que soit le nombre de scolaires.

Par ailleurs, le cinéma garanti une tarification à hauteur de 3 € maximum par enfant, les accompagnants étant accueillis à titre gratuit. En accord avec la Communauté de communes, une part de 1 € par enfant restera à la charge du cinéma, baissant ainsi le tarif à un maximum de 2 €, voir à la gratuité en cas d'accord avec le distributeur.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, dans le but de soutenir le cinéma pour son action culturelle sur l'ensemble du Territoire, et après avis favorable de la commission culture et évènementiel réunie le 16 septembre dernier, une subvention de 20 000 € au cinéma Les 3 Républiques, au titre de l'année scolaire 2020-2021,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

---

### 2021-7-15 Cinéma les 3 Républiques, avenant au bail

---

*Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR*

Depuis la modification des statuts par arrêté préfectoral du 6 juillet 2018, la Communauté de communes est compétente en matière de soutien aux établissements de spectacles cinématographiques.

Cette compétence s'est traduite par l'acquisition de l'ensemble immobilier du cinéma de Champagnole appartenant à la Commune, par délibération en date du 18 décembre 2018. Au regard des travaux à réaliser pour l'amélioration de cet équipement, la cession a été opérée à l'euro symbolique.

Depuis, un programme d'investissement a été établi et porté par la SARL Les 3 Républiques pour un montant de 372.000 € HT avec le plan de financement suivant (approuvé par le Conseil communautaire le 30 septembre 2019) :

CNC (aide sélective) .....	100.000 €
CNC (avance TSA) .....	76.700 €
Région .....	30.800 €
Département.....	38.750 €
Communauté de communes.....	38.750 €
Autofinancement SARL .....	87.000 €

Pour la part d'autofinancement de 87.500 €, la Communauté de communes a donc versé une avance remboursable dont le remboursement annuel, d'un montant de 4.834 €, est prévu sur une durée de 18 ans. Par ailleurs, au regard des conditions de cession du bâtiment de la commune de Champagnole à la Communauté de communes, soit 1 € symbolique, la SARL est exonérée de loyer pendant la durée du remboursement de l'avance.

Les travaux étant terminés, il convient de modifier le bail commercial par avenant afin de mettre en œuvre l'exonération des loyers et le remboursement de l'avance remboursable à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 pour une durée de 18 ans se terminant le 31 octobre 2039.

Par ailleurs, l'établissement ayant subi une fermeture administrative depuis mars 2020 et une réouverture avec une limitation de la jauge depuis mai 2021, il est également proposé d'annuler le loyer mensuel de 457,34 € TTC à compter du loyer de mars 2020 jusqu'au loyer d'octobre 2021.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant au bail commercial avec la SARL Les 3 Républiques,
- **APPROUVE** l'exonération des loyers de mars 2020 à octobre 2021 et l'annulation des titres correspondants,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

## Bâtiments scolaires

### 2021-7-16 Fonds de concours pour les travaux du Groupe Scolaire de la Combe d'Ain

Rapporteur : M. Gérard AUTHIER

Dans le cadre du transfert de la compétence bâtiments scolaires, les dépenses d'investissement réalisées sur les bâtiments sont à la charge de la Communauté de communes. Concernant l'école de Monnet la Ville, des travaux de remplacement de menuiseries extérieures de la salle de motricité ont été réalisés. Ces travaux ont été faits par l'entreprise Travaillot pour un montant de 9 659.22 € HT soit 11 591.06 € TTC.

Un devis pour la réfection de la façade de la salle de motricité a été validé. C'est l'entreprise Zeno-Schneider qui réalisera les travaux en 2022 pour un montant de 8 145 € HT soit 9 774 € TTC. Concernant ces travaux les fonds de concours seront appelés en 2022 quand ceux-ci seront terminés.

Conformément aux dispositions prévues dans les statuts, il est proposé d'approuver le financement suivant pour le versement du fonds de concours dû par les communes du groupe scolaire de la Combe d'Ain à la Communauté de communes pour les travaux de menuiserie réalisés en 2021.

Dépenses TTC	
Travaux	11 591.06 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 591.06 €</b>

Recettes	
FCTVA (16.404 %)	1 901.40 €
Communes	4 844.83 €
Cté de communes	4 844.83 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 591.06 €</b>

Communes	Habitants	Montant participation
Monnet la Ville	353	1 624.15 €
Montigny sur Ain	209	961.60 €
Pont du Navoy	280	1 288.27 €
Marigny	211	970.81 €
	<b>1053</b>	<b>4 844.83 €</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement concernant les travaux de remplacement de menuiseries extérieures de la salle de motricité au groupe scolaire de la Combe d'Ain,
- **APPROUVE** la participation par fonds de concours des communes de Monnet la Ville, Montigny sur Ain, Pont du Navoy et Marigny qui sera titrée en une seule fois sur l'exercice 2021,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

---

**2021-7-17 Fonds de concours pour les travaux du Groupe Scolaire des 4 Communes**

---

*Rapporteur : M. Gérard AUTHIER*

Dans le cadre du transfert de la compétence bâtiments scolaires, les dépenses d'investissement réalisées sur les bâtiments sont à la charge de la Communauté de communes. Concernant l'école de Montrond, des travaux relatifs à l'installation des 4 moteurs des groupes pompes et le remplacement du circulateur pour la chaudière ont été réalisés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021. L'entreprise CSTI a réalisé ces travaux pour un montant de 3 960.23 € HT soit 4 752.28 € TTC.

De plus, des travaux pour la pose d'un volet roulant au niveau de la maternelle ont été réalisés par l'entreprise Storeadoor pour un montant de 687.40 € HT soit 824.88 € TTC.

Le montant total de ces travaux s'élève donc à 4 647.63 € HT soit 5 577.16 € TTC.

Conformément aux dispositions prévues dans les statuts, il est proposé d'approuver le financement suivant pour le versement du fonds de concours dû par la Communauté de communes aux communes de Montrond et Valempoulières.

	Nombre d'habitants	Participation de la commune	Fonds de concours versés aux Communes (50 % de la participation de la Commune)	Participation totale de la CCNJ
Montrond	507	2 351.65 €	1 175.82 €	1 674.45 €
Valempoulières	215	997.25 €	498.62 €	
Molain	108	500.93 €	1 298.74 €	
Besain	172	797.80 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1002</b>	<b>4 647.63 €</b>	<b>4 647.63 €</b>	

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement concernant les travaux réalisés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 au Groupe Scolaire des 4 Communes à Montrond,
- **APPROUVE** la participation de la Communauté de communes pour les communes de Montrond et Valempoulières,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

### 2021-7-18 Projet éolien de la Basse Joux, avis du conseil dans le cadre de l'enquête publique

Rapporteur : M. Xavier RACLE

#### Enquête publique du 20 septembre au 22 octobre 2021

Dans le cadre de l'enquête publique, conformément à l'ancien article R.512-20 et au nouvel article R.181-38 du code de l'environnement, les collectivités territoriales intéressées par le projet sont appelées à donner leur avis sur la demande d'autorisation, dès l'ouverture de l'enquête. Seuls les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête pourront être pris en considération, soit au plus tard le 6 novembre 2021.

Le projet concerne l'implantation d'un parc éolien de production d'électricité, livrée sur le réseau électrique national et de ses infrastructures connexes. Ces installations sont soumises à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

La société « Basse Joux EnR » (SIREN 852 409 242) a déposé le 25 juin 2019, complétée le 15 juillet 2019 et consolidé le 17 mars 2020, un dossier de Demande d'Autorisation Environnementale auprès de la Préfecture du Jura pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien comprenant six éoliennes et deux structures de livraison sur le territoire des communes d'Esserval-Tartre, Plénise et sur des parcelles relevant du domaine privé des communes de Censeau, Esserval-Tartre, Mièges et Plénise.

Cette demande intègre une demande d'autorisation de défricher les terrains concernés par le projet (surface de 19 250 m<sup>2</sup>).

Le parc éolien (6 éoliennes) de la Basse Joux est un projet à l'étude depuis 2016 sur les forêts communales d'Esserval-Tartre, Plénise, Mièges et Censeau.

Ce parc éolien serait le deuxième du département et permettrait de doubler la puissance installée.

En 2017, présentation et échanges en Conseils Municipaux autour de l'opportunité de développer un projet éolien.

En 2019, Opale Énergies Naturelles sollicite l'avis du public via une pré-enquête publique, il en ressort 19 avis :

- 53% d'avis positifs : dont 90% issus des communes ciblées
- 37% d'avis négatifs : dont 57% hors département et 28% en communes ciblées

Des études et expertises (environnementale, paysagère, technique, acoustique, vent, Milan Royal, ...) ont été menées parallèlement sur 2 à 3 ans et figurent intégralement dans le dossier d'enquête publique.

Ce dossier est consultable dans les 4 mairies et également sur le site de la Préfecture : [www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr)

rubrique : Accueil > Publications > Annonces & avis > Enquêtes publiques > autorisation environnementale > ICPE > Projet éolien Basse Joux -Esserval-Tartre/Plénise/Censeau/Mièges

Sont également adressés aux Conseillers communautaires les documents suivants :

- Note explicative de synthèse,
- Plaquette de présentation du projet.

Dans le cadre de l'enquête publique, conformément à l'ancien article R.512-20 et au nouvel article R.181-38 du code de l'environnement, les collectivités territoriales intéressées par le projet sont appelées à donner leur avis sur la demande d'autorisation, dès l'ouverture de l'enquête. Cette demande a été formulée par courriel de la Préfecture le 21 septembre dernier.

Seuls les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête pourront être pris en considération.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir procédé à un vote à bulletin secret, dont le résultat est le suivant :

42 voix pour,  
25 voix contre,  
14 bulletins blancs.

- **EMET** un avis favorable à la demande de construction et d'exploitation d'un parc de 6 éoliennes ci-dessus exposée.